

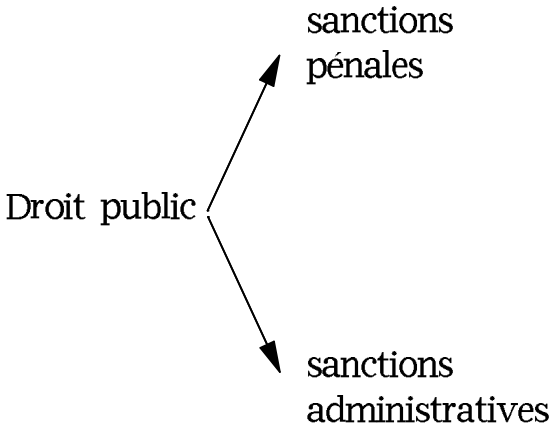
LE DROIT PENAL

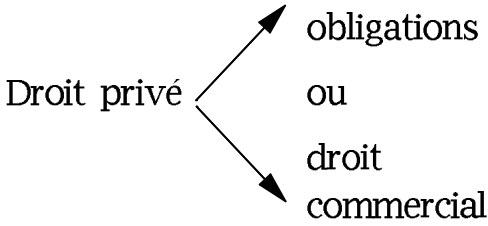
Le droit pénal a pour mission de fixer les limites qu'il ne faut pas franchir pour respecter l'ordre public, la vie, la liberté et la propriété des personnes physiques.

Le Code pénal comprend l'ensemble des règles qui sanctionnent les actes de violence et leurs auteurs.

Les sanctions

La sanction est la conséquence résultant de la violation d'une règle juridique ou morale

 <p>Droit public</p> <ul style="list-style-type: none">sanctions pénalessanctions administratives	<p>amende (max. 10'000.-) peine pécuniaire (jours-amende) mesures de soins ou protection travail d'intérêt général arrêts domiciliaires peine privative de liberté</p> <p>blâme amende retrait de permis interdiction de pratiquer, etc...</p>
---	--

 <p>Droit privé</p> <ul style="list-style-type: none">droit des obligations ou droit commercial	<p>rétablissement des choses dans leur état antérieur (réparation)</p> <p>dommages et intérêts pour torts moraux ou matériels</p> <p>contraintes (exécution forcée, restitution, transfert de propriété)</p>
--	--

LE DROIT PENAL

Le droit pénal a pour mission

Le Code pénal comprend l'ensemble des règles qui sanctionnent

Les sanctions

La sanction est la conséquence résultant de la violation d'une règle juridique ou morale

